

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les animaux ne sont pas autorisés. Tout participant se présentant avec un animal se verra refuser l'entrée au Forum et ne pourra prétendre à aucun remboursement de son ou ses billet(s), à l'exception des personnes malvoyantes qui pourront être accompagnées de leur chien guide.

Préalablement à toute transaction, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter sans réserve dès lors qu'il clique sur le bouton « J'accepte les conditions générales de vente ». De plus, le client reconnaît par cette action avoir la capacité juridique, ou qu'il dispose de l'autorisation de la personne habilitée, pour la validation de cet engagement.

La Ville de Bordeaux attire l'attention de l'internaute sur l'importance de la prise de connaissance intégrale de ces conditions générales de vente.

Les titres d'accès proposés ci-après sont strictement personnels. Ils sont vendus dans la limite des disponibilités et valables du 28 au 31 octobre 2025 pour le Forum Bordeaux GSEF 2025 selon les informations indiquées sur le billet. Un billet acheté donne accès aux lieux du Forum, le Palais 2 l'Atlantique et le Hangar 14.

1- IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

Afin de personnaliser l'espace de chaque client lors de la première commande, un e-mail et un mot de passe devront être renseignés lors de la saisie des coordonnées.

L'e-mail et le mot de passe seront demandés au client à chaque nouvelle connexion pour accéder à son espace personnel, « Mon Compte ». Ils sont strictement personnels et confidentiels et le client est responsable de leur utilisation. En cas de perte ou d'oubli de l'identifiant et/ou mot de passe, le client pourra les récupérer via un lien spécifique.

Les mots de passe doivent être composés d'au minimum 12 caractères comprenant des majuscules, des minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux.

2- TARIFS

Tous les tarifs sont indiqués en TTC.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au Palais 2 l'Atlantique de Bordeaux et au Hangar 14 sera autorisé uniquement aux personnes ayant procédé à leur inscription en ligne ou sur place durant le Forum. La circulation dans les espaces ne sera autorisée qu'aux personnes détentrices d'un badge. Toute inscription devra être accompagnée d'une copie de pièce d'identité.



Tarif Pass solidaire

> Tarif valable par personne

> Tarif réservé aux :

- Structures de l'économie sociale et solidaire de moins de 3 salariés (hors consultants),
- Demandeurs d'emploi
- Étudiants de plus de 25 ans

> 100 € en prévente et 150 € à partir du 1^{er} juillet

> Sont compris dans ce forfait les accès à l'intégralité du programme au Palais 2 L'Atlantique et au Hangar 14, aux déjeuners et un pass transport du 29 au 31 octobre

> Les parcours territoriaux et les soirées (espace cocktail du Hangar 14) ne sont pas inclus dans ce tarif. Ils seront accessibles depuis la billetterie du Forum.

> Les pauses café, les boissons et snacking ne sont pas inclus dans ce tarif.

> Un justificatif lors de l'inscription est demandé pour profiter de ce tarif. Les organisateurs pourront requalifier l'inscription en cas de justificatif non-pertinent.

Tarif Gouvernements locaux et Institutions publiques

> Tarif valable par personne

> Tarif réservé :

Aux gouvernements locaux, nationaux ou internationaux Institutions publiques

> Hors OCDE : 200 € en prévente et 250 € à partir du 1^{er} juillet

> OCDE : 450 € en prévente et 500 € à partir du 1^{er} juillet

> Sont compris dans ce forfait les accès à l'intégralité du programme au Palais 2 L'Atlantique et au Hangar 14, aux déjeuners et un pass transport du 29 au 31 octobre

> Les parcours territoriaux et les soirées (espace cocktail du Hangar 14) ne sont pas inclus dans ce tarif. Ils seront accessibles depuis la billetterie du Forum.

> Les pauses café, les boissons et snacking ne sont pas inclus dans ce tarif.

Tarif Collectivités territoriales françaises

> Tarif valable par personne

Pour les communes et intercommunalités françaises :

- - de 10 000 habitants : 100 €
- De 10 001 à 50 000 habitants : 200 €
- De 50 001 à 500 000 habitants : 300 €
- De 500 001 à 1 million d'habitants : 400 €
- Supérieur à 1 million d'habitants : 500 €
- Départements : 400 €
- Régions : 500 €

- > Sont compris dans ce forfait les accès à l'intégralité du programme au Palais 2 L'Atlantique et au Hangar 14, aux déjeuners et un pass transport du 29 au 31 octobre
- > Les parcours territoriaux et les soirées (espace cocktail du Hangar 14) ne sont pas inclus dans ce tarif. Ils seront accessibles depuis la billetterie du Forum.
- > Les pauses café, les boissons et snacking ne sont pas inclus dans ce tarif.

Tarif Membres du GSEF

- > Tarif valable par personne
- > Hors OCDE : 100 €
- > OCDE : 150 €
- > Sont compris dans ce forfait les accès à l'intégralité du programme au Palais 2 L'Atlantique et au Hangar 14, aux déjeuners et un pass transport du 29 au 31 octobre
- > Les parcours territoriaux et les soirées (espace cocktail du Hangar 14) ne sont pas inclus dans ce tarif. Ils seront accessibles depuis la billetterie du Forum.
- > Les pauses café, les boissons et snacking ne sont pas inclus dans ce tarif.

Gratuité

La gratuité des droits d'inscription est prévue pour :

- les intervenants et modérateurs lors des plénières.

- > Sont compris dans ce forfait les accès à l'intégralité du programme au Palais 2 L'Atlantique et au Hangar 14, aux déjeuners et un pass transport du 29 au 31 octobre
- > Un code d'inscription est attribué aux personnes concernées.
- > Les parcours territoriaux et les soirées (espace cocktail du Hangar 14) ne sont pas inclus dans ce tarif. Ils seront accessibles depuis la billetterie du Forum.
- > Les pauses café, les boissons et snacking ne sont pas inclus dans ce tarif.

- les journalistes.

- > Sont compris dans ce forfait les accès à l'intégralité du programme au Palais 2 L'Atlantique et au Hangar 14 et un pass transport du 29 au 31 octobre
- > La copie de la carte de presse ou un justificatif d'appartenance à un média est exigé.
- > Les parcours territoriaux et les soirées (espace cocktail du Hangar 14) ne sont pas inclus dans ce tarif. Ils seront accessibles depuis la billetterie du Forum.
- > Les pauses café, les boissons, les déjeuners et snacking ne sont pas inclus dans ce tarif.

- Organisations membres du GSEF :

1 pass 3 jours par organisation membre hors collectivités françaises.

- > Sont compris dans ce forfait les accès à l'intégralité du programme au Palais 2 L'Atlantique et au Hangar 14 et un pass transport du 29 au 31 octobre
- > Les parcours territoriaux et les soirées (espace cocktail du Hangar 14) ne sont pas inclus dans ce tarif. Ils seront accessibles depuis la billetterie du Forum.
- > Les pauses café, les boissons et snacking ne sont pas inclus dans ce tarif.



Réduction

Une réduction de 25% est accordée pour 6 inscriptions de la même catégorie de tarif prises simultanément (hors jeunes de moins de 25 ans).

En cas d'achat de 6 places simultanément mais dans des catégories de tarifs différentes, vous pouvez contacter les équipes d'organisation via l'adresse contact@bordeauxgsef2025.org.

Parcours territoriaux

L'inscription aux parcours territoriaux est réservée uniquement aux participants du Forum Bordeaux GSEF 2025.

Ce tarif de 15 € est disponible depuis la billetterie du Forum Bordeaux GSEF 2025.

Sont compris dans ce tarif le déplacement en bus, le déjeuner ainsi que les visites dans les différents lieux.

Temps festif au Hangar 14

Ce tarif donne accès à un espace festif au Hangar 14.

Ce tarif de 32 € comprend 2 verres ainsi qu'une planche végétarienne ou carnée.

3- PAIEMENT

Pour les réservations sur place, le règlement ne pourra s'effectuer que par carte bancaire auprès d'un référent HelloAsso.

Pour les réservations en ligne, seuls les paiements par carte bancaire et par virement pour les gouvernements locaux, nationaux, institutions publiques et collectivités françaises sont autorisés.

La liste des types de cartes bancaires acceptées est présentée avant d'accéder au paiement.

Tout paiement par carte bancaire est débité dès la validation finale de la commande.

Toute inscription par virement sera validée au dépôt d'une preuve de virement dans votre espace personnel.

Tout mode de paiement non prévu dans les présentes conditions générales de vente sera refusé par la Ville de Bordeaux.

Conformément à la convention liant la Ville de Bordeaux et HelloAsso, les recettes transiteront par la plateforme HelloAsso pour une durée préalablement définie dans ladite convention.

4- SECURISATION DES PAIEMENTS ET DONNEES PERSONNELLES

Le site internet fait l'objet d'un système de sécurisation.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique afin de permettre l'exécution du contrat. Elles sont conservées conformément aux délais légaux qui s'imposent à la Ville de Bordeaux au regard de ses obligations fiscales et sociales. Les destinataires des données seront la Ville de Bordeaux, Bordeaux Métropole, la GEMME, le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire de Nouvelle-Aquitaine et le GSEF. Conformément à loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) Général sur la Protection des Données 2016/679, le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement, ainsi que d'un droit de limitation, de portabilité et d'opposition concernant les informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant à contact.cnil@bordeaux-metropole.fr et contact.ssi@bordeaux-metropole.fr. En cas de réclamation à laquelle la Ville de Bordeaux ne vous aurait pas donné de réponse satisfaisante, vous pouvez vous adresser à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, en charge du respect des obligations en matière de données personnelles.

5-ANNULATION

Aucun billet ne sera remboursé sauf en cas d'annulation par l'organisateur de la manifestation, décès ou cas de force majeure précisés ci-après. Seul l'acheteur pourra être remboursé par crédit sur son compte bancaire du montant indiqué sur le billet.

Cas de force majeure

En application de l'article 1218 du Code civil, Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur.

La Ville de Bordeaux définit les cas de forces majeures dans le cadre de l'organisation de cette manifestation par la guerre, une pandémie, une catastrophe naturelle ou un attentat.

Annulation par l'organisateur

En cas d'annulation de la manifestation par l'organisateur, les billets seront remboursés intégralement.

Si vous rencontrez des problèmes dans le remboursement de votre billet, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse : contact@bordeauxgsef2025.org

6 - DROIT A L'IMAGE

Toute personne assistant au Forum Bordeaux GSEF 2025 consent à la Ville de Bordeaux, à titre gracieux, pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur, le droit d'utiliser, d'exploiter et de représenter son image et sa voix, sur tout support en relation avec la manifestation, tels que les photographies, les retransmissions sur écran, les retransmissions télévisées en direct ou en différé, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores, ces droits étant librement cessibles par la Ville de Bordeaux à tout tiers de son choix.

